

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION NATIONALRE DES RESERVES DE LA MARINE

SAMEDI 04 SEPTEMBRE 2004

Rédigé par Gérard DESRUES Secrétaire Général

A 9h00 le président FOURNIER déclare ouverte la commission des réserves co-présidée par le Contre Amiral Bertrand LEPEU Directeur des Réserves.

Les sections se présentent au DRES qui prend ensuite la parole. Il commence par un bref rappel des points développés l'an dernier à LILLE pour faire ensuite l'éclairage de la situation actuelle.

Modification de la loi de 1999

L'Amiral déplore les retards du calendrier législatif qui m'ont pas permis de modifier les quelques articles de la loi sur les réserves qui permettront d'optimiser l'emploi des réservistes. Le projet de modification, déjà élaboré, pourrait être présenté en conseil des ministres courant décembre pour un vote au parlement au cours du premier semestre 2005.

Effectifs de la réserve

La progression annuelle du budget pour l'ensemble des forces armées est de 35 000 000 d'euro pour atteindre le volume initialement défini, avec un taux moyen d'activité de 27 jours par homme et par an.

Effectifs de la Réserve de la Marine

La progression continue normalement au regard des effectifs théoriques. Un des rôles du réserviste consiste, du fait de sa position privilégiée dans la société, à faire savoir que la réserve doit être appréhendée dans sa globalité, sans distinction entre la réserve opérationnelle et la réserve citoyenne. L'esprit de cohésion commande une *Réserve de la Marine* au sein de laquelle on trouverait les deux positions administratives « avec emploi ESR » ou « sans emploi », avec la possibilité de passer alternativement de l'une à l'autre.

La Marine est en avance par rapport à l'objectif fixé. Les ESR sont en progression sensible. De 4300 en 2002 ils sont à 5000 pour 2003, avec le respect de la pyramide des grades

En ce qui concerne les préparations militaires marines, le nombre des stagiaires a sérieusement augmenté depuis la loi de professionnalisation. De 850 stagiaires en 1999 ils étaient 1460 inscrits au cycle 2003/2004 et 160 stagiaires PMMS. Les capacités d'accueil et les perspectives d'emploi n'ont pas permis d'honorer toutes les demandes.

Les points d'inquiétudes

Les contraintes budgétaires pour maîtriser le déficit national ont conduit le gouvernement diminuer l'enveloppe de la majeure partie des ministères.

Le Président de la République et la Ministre de la Défense ont réussi à garder le budget d'investissement des forces armées (titre 5).

En revanche il s'exerce une très forte contrainte sur le budget de fonctionnement (titre 3). A l'intérieur du titre 3 l'effort porte sur le poste « rémunérations et charges ». En 2003 pour un budget initial de 35 000 000€ seulement 29 000 000€ ont été mis à disposition. En 2004 le budget alloué est inférieur à 2003.

Pour garder un volume d'activité acceptable, le DRES a été conduit à faire un choix entre les possibilités suivantes :

- Réduire le taux moyen d'activités.
- Réduire le nombre de contrats signés.
- Jouer sur les grades (1CV = 2 PM ou 3.QM)

Pour un objectif de taux d'emploi de 27 jours c'est la dernière possibilité qui a été retenue, dans le but de garder constant le nombre de contrat ESR en privilégiant les grades subalternes ; Second Maître, Quartier Maître, et Enseigne de Vaisseau ; plutôt que des Majors ou des Capitaines de Vaisseaux.

Motifs d'inquiétudes

L'incertitude du devenir de la réserve citoyenne. Une grosse inquiétude est venue de l'armée de l'air qui a fait une proposition officielle au CSRM pour supprimer la tenue et les grades de celle-ci. Une épinglette au revers de la chemise pour tout signe distinctif. La Marine a immédiatement réagi en défendant la position qui est la sienne. La participation des réservistes à la communication externe des forces armées, et de la marine en particulier, ne doit pas être considérée comme quelque chose d'accessoire mais véritablement reconnue comme fondamental pour l'institution. Membre de celle-ci il a droit au port de l'uniforme avec grades.

La nouvelle réserve doit être celle du 21^{ème} siècle. Elle ne peut être le reflet des fantasmes moyenâgeux d'intégristes en peine de féodalité.

Questions diverses

L'Amiral se prête ensuite, pour un temps hélas limité par un agenda très chargé, au jeu des questions/réponses. Deux d'entre elles méritent d'être extraites de toutes celles, très intéressantes, qui lui furent posées.

Question :

Amiral, face aux restrictions budgétaires annoncées qu'en est-il du devenir du deuxième porte-avions ?

Réponse :

La réponse a été donnée plus haut. Je vous ai dit que le titre 5 avait été sauvegardé. Aujourd'hui le volet constructions neuves ne subit de coup d'arrêt. Le programme du deuxième porte-avions suit son cours sans changement ni retard.

Question :

A la lecture du futur statut des militaires, il apparaît que l'appellation Officier-Marinier a été supprimée au profit de celle plus générale de Sous-Officier. Quel est la position de la Marine à ce sujet ?

Réponse :

Il n'y a pas d'ambiguïté de la part de la Marine ; il n'est pas question de changer l'appellation Officier-Mariner. Son absence du texte relève d'une erreur de rédaction. Les plus hautes autorités maritimes font le nécessaire pour que la correction soit faite avant le vote de la loi.

Avant de nous quitter le Contre Amiral LEPEU rend hommage au président FOURNIER. Il exprime la satisfaction du travail accompli par notre association sous l'impulsion de son président avec qui il eu de nombreux contacts.

Il félicite notre président de passer le témoin de sa propre initiative après avoir imprimé sa marque et mis l'ACOMAR en posture d'affronter le 21^{ème} siècle.